

Image not found or type unknown



Nuisance sonore - climatiseurs

Par **mbb**, le **18/10/2009** à **16:48**

Bonjour,rrnrnJ'habite au dernier étage d'un immeuble, sur lequel 2 climatiseurs sont installées sur le toit terrasse. Je perçois en période de gel des bruits de vibrations provenant de ces appareils. rnJe voudrais donc savoir quel est le niveau sonore maximum autorisé en décibel car j'hésite à faire intervenir un expert (les demandes cordiales envers le propriétaire de ces appareils sont restées en vain)rrnrnPuis-je demander à avoir le silence total ?rrnrnMerci.